
Une réforme

La coutume générale, croyons-nous, dans les cours de justice de tous les pays, est d'assermenter les témoins au moment de commencer leur interrogatoire.

Cette procédure est à la veille d'être complètement modifiée en Allemagne. Dorénavant, les témoins seront appelés à prêter serment, seulement leur déposition terminée. On espère ainsi prévenir une foule de parjures, et faciliter, du moins, aux témoins de bonne foi, la rectification ou le désaveu d'affirmations contraires à la vérité, dues souvent à la timidité ou à l'émotion.

Sans doute, cette réforme ne supprimera pas entièrement les nombreux cas de parjure qui se produisent journellement devant les tribunaux, mais elle aura peut-être pour effet d'en diminuer le nombre.

Quoiqu'il en soit, le parjure est un mal si grand et si commun, que cette innovation vaut bien la peine d'être étudiée.

Michelet

Toute sa vie il a montré une haine furieuse contre l'Eglise, et pendant une moitié de cette même vie il a bavé sur les gloires de la France.

C'est pour cela que le gouvernement maçonnique de ce pays a célébré le centenaire de Michelet.

Si ce n'est pas pour la même raison que certains journaux canadiens ont récemment fait son éloge, ce ne peut être alors que par imbécillité.

Le cabinet Méline

Le cabinet Méline est tombé le 14 juin. L'on sait que M. Brisson, qui devait lui succéder, lui a porté le coup décisif en ralliant contre lui 295 voix. Ce que l'on ignore généralement, c'est le moyen par lequel ces voix ont été obtenues. L'éloquence n'y a été pour rien. En montant à la tribune, le franc-maçon de haut grade, M. Brisson, fit le geste de l'appel désespéré aux "fils de la veuve": il porta la main au-dessus de sa tête en tenant ses doigts écartés. Les sectaires comprirent l'ordre qui